



IVRY, le 17 janvier 2011

Réf.PG/LB/3293

Monsieur Luc Chatel,  
Ministre de l'Éducation nationale et de la  
Jeunesse,  
110 rue de Grenelle,  
75007 PARIS

Madame Valérie Pécresse,  
Ministre de l'Enseignement supérieur et de  
la Recherche,  
1 rue Descartes,  
75005 PARIS

**Objet : opérateurs éducatifs nationaux**

Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, la fédération UNSA Éducation a fait une priorité du dossier des opérateurs éducatifs nationaux (CNED, réseau Scéren-CNDP, ONISEP, CIEP, CEREQ) dont vos départements ministériels assument conjointement ou principalement la tutelle. Or leur situation est particulièrement préoccupante pour les personnels comme pour nous mêmes.

Nous avons pu échanger sur ce point avec le cabinet de monsieur Chatel, ministère « chef de file » le 14 décembre dernier, mais si cette audience a permis de traiter quelques problèmes localisés de gestion des ressources humaines, la question de fond reste entièrement posée : **quelles sont les perspectives à court, moyen et long terme pour les opérateurs éducatifs nationaux ? en fonction de quelles hypothèses concernant leurs missions, leur périmètre, leurs moyens humains et matériels ?**

Conformément aux dispositions prévues par la circulaire de monsieur le Premier ministre « relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'État » du 26 mars 2010, des discussions sont annoncées sur des contrats d'objectifs entre les directions des établissements et la tutelle dont le chef de file est le ministre de l'Éducation nationale. Le contenu de ces discussions ne laisse pas d'inquiéter les personnels.

Pour notre part, si les problématiques propres à chaque établissement nécessitent une déclinaison particulière, nous considérons qu'il appartient à la tutelle de définir précisément un cadre d'ensemble cohérent pour des opérateurs assumant de manière transversale et nationale des missions parfois très spécifiques, parfois très fortement complémentaires.

**Il serait inacceptable pour notre fédération, nos syndicats nationaux concernés, pour les personnels enfin que des premières mesures fussent mises en œuvre à la rentrée 2011 : la négociation « après coup » n'est pas, sur ce dossier notamment, un schéma acceptable.**

**C'est la raison pour laquelle la fédération UNSA Éducation a proposé au cabinet de monsieur le ministre de l'Éducation nationale une méthode et un calendrier.** Elle repose sur un cadrage national précis concernant l'état des lieux des opérateurs éducatifs publics, le contour de leurs missions, leur périmètre d'action et d'organisation, les perspectives sur les moyens humains et financiers permettant d'assumer ces missions au service de l'institution (nous entendons par là les deux ministères de tutelle et leurs éventuelles déclinaisons) et des usagers (y compris quand il s'agit, globalement, des personnels relevant des deux ministères).

Le calendrier est celui d'une discussion stratégique ouverte au premier semestre 2011, étant entendu que ce délai peut permettre d'articuler de manière efficiente les réflexions que notre fédération souhaite conduire avec la tutelle et celles qui devraient se mener de manière prospective et ouverte au sein des organes qualifiés des opérateurs (CA, CTP). Elle devrait être mise à profit pour examiner les différents scénarios possibles et permettre de définir ces perspectives précises dont l'absence aujourd'hui pose aux personnels de réels problèmes, y compris en termes de souffrance au travail. L'année 2011-2012 permettrait ensuite, dans un cadre transparent et négocié, d'organiser la mise en musique des orientations définies dans une perspective pluriannuelle (notamment sur les aspects GPEEC).

Si les modalités d'exercice des missions changent et évoluent comme doit (ou devrait) le faire le système éducatif dans son ensemble, ni les abandons de mission ni les « ventes par appartement » ne sont pour nous acceptables. En outre, tout processus de changement devrait être suffisamment réfléchi en amont pour organiser, sur plusieurs années si nécessaire, une véritable politique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences permettant de donner les compléments de formation nécessaires ou d'organiser des processus de requalification. Dans ce contexte en particulier, nous serons particulièrement attentifs à la situation des agents non titulaires.

**C'est la raison pour laquelle, madame la Ministre, monsieur le Ministre, nous souhaitons vous rencontrer personnellement (conjointement le cas échéant) pour évoquer dans une audience spécifique le dossier des opérateurs éducatifs publics.**

Veuillez agréer, madame la Ministre, monsieur le Ministre, l'expression de mon profond attachement au service public laïque de l'Éducation.



**Patrick GONTHIER**  
Secrétaire général de l'UNSA Education